

Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET:

Avenant au contrat de reprise  
de la ferraille avec Veolia

Décision n° 20 12 10

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

**Etaient présents** : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Gérard Branda, Noël Albin, Edmond Mari, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Armand Gasiglia, Madame Lykke Saviane, Madame Nicole Colombo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sophie Esposito, Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Pierre Donadey à Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel à Monsieur Michel Lottier, Monsieur Chritian Dragoni à Monsieur Joël Gosse, Monsieur Gérard Saramito à Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Alain Alessio à Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard à Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis à Madame Michèle Maurel, Madame Germaine Millo à Monsieur Maurice Lavagna.

Madame Sophie Esposito a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Nardelli, vice-président chargé de la gestion des déchets, expose que depuis que la CCPP a fait l'acquisition d'un camion polybenne pour effectuer les évacuations des bennes des déchetteries, elle est en capacité d'apporter directement la benne ferraille chez le repreneur Véolia – Sud Est Assainissement à Drap.

Pour rappel, actuellement le prix de rachat de la ferraille est calculé en tenant compte du coût de collecte de la benne en déchetterie par le repreneur.

Il convient donc de passer un avenant au marché de reprise de la ferraille pour fixer le prix de rachat dans le cadre d'un apport de ferraille directement par nos services. Au prix de rachat calculé à la tonne, une majoration de 50 € par benne apportée sera appliquée.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du vice-président,**

**après en avoir délibéré,**

Nombre de conseillers  
en exercice : 38

Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

**Autorise** le Président à **signer** un avenant au contrat de reprise de reprise de la ferraille fixant la rétribution supplémentaire à 50 €/benne apportée directement par les services de la CCPP.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

